
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 08 NOV 2021

N° 21-01204 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les bénéficiaires du Programme « **Emplois-jeunes pour l'Education nationale** » (PEJEN) recrutés en **2016, 2017 et 2018** sont informés de l'ouverture, le **dimanche 05 décembre 2021**, de concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de **mille quatre cent dix (1 410) Professeurs de Collèges d'Enseignement Général et Technique et de Professeurs des Lycées et Collèges**, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, **session 2021**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général : 1 390 postes

Professeurs des Lycées et Collèges d'Enseignement Général, selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : LICENCE

N°	Disciplines enseignées	Nombre de postes à pourvoir
1	Français	04
2	Mathématiques	33
TOTAL		37

Professeurs de collèges d'Enseignement Général, selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : DEUG II ou L2 du système LMD

N°	Disciplines enseignées	Nombre de postes à pourvoir
1	Français/Anglais	439
2	Français/Histoire-Géographie	406
3	Mathématiques/Sciences de la Vie et de la Terre	322
4	Mathématiques/Physique-Chimie	186
TOTAL		1 353

II- Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels : 20 postes

Professeurs de Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : DUT/BTS/DTS/ DEUG II/L2-S4 achevé

N°	Spécialités	Nombre de postes à pourvoir
1	Economie Générale	4
2	Economie et Organisation des Entreprises	1
3	Construction Mécanique	1
4	Structure Métallique	1
5	Droit et Législation	3
6	Electromécanique	1
7	Electronique	1
8	Electricité-bâtiment -Solaire	3
9	Agronomie	5
	TOTAL	20

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes ayant participé au Programme « Emplois-jeunes pour l'Education nationale » (PEJEN), de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, ayant accompli trois (03) années dans le programme, titulaires du diplôme requis et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé. En outre, les candidats ne doivent être atteints ni de surdit , ni de b gaiement.

Les personnes d j  int gr es dans la fonction publique ne sont pas autoris es   prendre part   ces concours.

Les personnes admises   un concours et qui sont d j  en formation dans une  cole de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autoris es   prendre part   ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose   des sanctions conform ment aux textes en vigueur.

Les candidats ont l'obligation de postuler dans les disciplines qu'ils ont enseign es au cours des trois (03) ans. Par ailleurs, ils composeront dans chacune de ces disciplines.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est compos  comme suit :

- une demande manuscrite rev tue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adress e   monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, dat e et sign e du candidat et donnant son adresse exacte y compris un num ro de t l phone ;
- une photocopie l galis e de l'attestation de pr sence d livr e par le Chef d' tablissement d'accueil, justifiant l'accomplissement des trois (03) ann es au PEJEN ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pi ce en tenant lieu ;
- une photocopie l galis e du dipl me ou de l'attestation requis ;
- une photocopie l galis e de la Carte Nationale d'Identit  Burkinab  (CNIB) ou du passeport en cours de validit  ;
- un certificat de visite et de contre-visite rev tu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuit  visuelle normale ou apr s correction et n'est atteint ni de surdit , ni de b gaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accept .

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- **période : du 10 au 20 novembre 2021 ;**
- **jours de réception : du lundi au samedi ;**
- **heures de réception : de 08h00 à 14h00 ;**
- **site de réception : Direction Générale des Examens et Concours (ex OCECOS).**

C - ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport, ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Par ailleurs, les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire, conformément au statut général de la Fonction Publique d'Etat. Ils seront mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) pour être affectés dans les établissements d'enseignement.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

